

Financement de projets d'agriculture en classe 2013



Aperçu : Le programme Nova Scotia Agricultural Awareness offre du financement à l'appui des projets d'agriculture en classe dans les écoles secondaires par le biais du programme Cultivons l'avenir. Le programme Cultivons l'avenir est un engagement du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux visant à appuyer le développement d'un secteur agroalimentaire rentable et novateur qui est en mesure de gérer les risques et de répondre aux demandes du marché.

Les objectifs sont les suivants :

- 1) mieux comprendre et apprécier l'agriculture en Nouvelle-Écosse;
- 2) encourager les jeunes à considérer une carrière en agriculture.

Un nombre limité de bourses (jusqu'à 500 \$ chacune) seront disponibles pour des projets agricoles adaptées pour l'hiver 2013.

Critères de participation :

1. Toutes les écoles secondaires publiques de la Nouvelle-Écosse peuvent participer.
2. Une école peut seulement recevoir une subvention par année. On encourage les écoles qui ont plus d'une classe intéressée à participer à soumettre des propositions conjointes ou à présenter une demande par année, en alternance. Une proposition conjointe pourrait être présentée dans le même semestre ou un semestre différent.
3. Les fonds peuvent servir à tout projet lié à l'agriculture qui contribue à l'apprentissage en classe des objectifs énoncés ci-dessus. **Veillez prendre le temps de lire les critères d'évaluation.** Voici quelques exemples de projets : une sortie de classe, l'achat de ressources ou d'équipement pour un projet d'agriculture en classe, la participation à un jardin communautaire, l'organisation d'une activité liée aux aliments locaux, etc.
4. Les projets seront approuvés par le comité sur la sensibilisation à l'agriculture de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Agricultural Awareness Committee). Consultez le www.gov.ns.ca/agri/agaware (en anglais seulement) pour connaître la structure du comité.

5. Les projets ne peuvent pas débiter avant qu'ils soient approuvés.
6. **L'achat de biens et de services doit être fait par les écoles respectives**, qui peuvent ensuite facturer le ministère de l'Agriculture pour les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 500 \$ (excluant les taxes). Veuillez inclure des copies des reçus.*
7. Un rapport final est exigé avant le versement du paiement. Le rapport final doit inclure les éléments suivants : titre, résumé du projet, introduction, résultats prévus, discussion, conclusion et photos.
8. Les projets peuvent être présentés sur la page Web « Agricultural Education ». Par conséquent, les classes doivent permettre l'affichage des rapports, des résumés ou des photos soumises et fournir leur autorisation par écrit.

*Les organismes du gouvernement provincial ne paient pas la TVH sur une base nette en raison des lois sur les conventions fiscales réciproques. **L'achat de biens et de services doit être fait par les écoles respectives**, qui peuvent ensuite facturer le ministère de l'Agriculture pour les dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 500 \$ (excluant les taxes).

Veillez noter : Puisque le ministère des Finances ne peut pas émettre un chèque directement aux écoles, le remboursement sera remis aux conseils scolaires respectifs. Nous vous aviserons lorsque le paiement aura été versé, et nous vous encourageons à communiquer avec votre conseil scolaire pour assurer le transfert des fonds.

Les applications sont maintenant acceptées pour l'hiver 2013.

Le financement pour ce programme arrive à sa fin. S'il vous plaît faite la demande aussitôt que possible, pour bénéficier d'aide de classe.

Projet d'agriculture en classe Formulaire de demande

Veillez utiliser le verso du formulaire ou joindre des pages supplémentaires, au besoin.

1. Personne-ressource Nom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

2. Nom et adresse de l'école : _____

3. Titre du projet : _____

4. Résultats prévus : _____

5. Description du projet : _____

6. À votre avis, de quelle façon ce projet sera-t-il utile pour votre classe?

7. Indiquez les biens ou services nécessaires et une estimation des coûts.

<hr/>	<hr/>

Total: _____

Nom (en lettres moulées)

Signature

Enseignant _____

Directeur _____

Veillez faire parvenir la demande ou toute demande d'information supplémentaire à :

Rick Hoeg
Agent de liaison pour l'éducation sur l'agriculture
Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse
C.P. 550, 176 College Road
Truro (N.-É.) B2N 5E3
Tél. : 902-893-7495, téléc. : 902-893-0244, courriel : hoegr1@gov.ns.ca
www.gov.ns.ca/agri phone: (902)893-7495 fax: (902)893-0244 email:
hoegr1@gov.ns.ca
web: gov.ns.ca/agri

